Le Sénégal se dote d'un Comité de suivi du contenu local



Cet organisme de régulation du secteur des hydrocarbures est composé de quinze membres dont sept sont issus de l'Administration publique. Cinq représentants du secteur privé national et des entreprises du secteur des Hydrocarbures, un de la Société civile et deux représentants des syndicats constituent les huit autres membres du CNSCL, officiellement installés ce jeudi 01 juillet 2021.

Selon le Secrétaire Permanent du Comité d'orientation stratégie du pétrole et du gaz (COS PETROGAZ) et Président dudit Comité, Ousmane Ndiaye, plus de 80% des moyens utilisés dans l'exploration, le développement et la production des hydrocarbures en Afrique proviennent de l'étranger.

« Ainsi, notre stratégie de création de valeurs vise à réduire les importations en optimisant la production locale », a fait savoir M. Ndiaye qui présidait la cérémonie solennelle d'installation des membres du CNSCL.

La création du Comité national de suivi du contenu local a pour objectif de permettre au Sénégal de tirer le meilleur profit des richesses qu'apportent le pétrole et le gaz. Cela en veillant sur les importations du matériel destiné à l'exploitation de ces ressources, à la production, mais aussi à la main d'œuvre qui sera utilisée sur les différents sites.

Les quinze membres du CNSCL ont donc pour mission de définir, dans un cadre proposé par le secrétariat technique, les méthodes de fonctionnement qui régiront ces différents aspects.

A travers ce comité, le secteur privé local bénéficiera également d'un accompagnement devant lui permettre de tirer le maximum de profit des partenariats mis en place avec les majors pétroliers.

Le Comité national de suivi du contenu local est l'organe de pilotage et pilier essentiel dans le dispositif de la politique du contenu local. Il a pour rôle principal de s'assurer d'une mise en œuvre efficace et effective de la politique du contenu local élaborée par l'Etat du Sénégal.

Le Sénégal se fixe comme objectif d'atteindre 50% de contenu local à l'horizon 2030. Autrement dit, il s'agit de permettre aux entreprises sénégalaises de capter 50 % des activités pétrolières et gazières.

« Le contenu local dans le secteur des hydrocarbures renvoie à l'ensemble des initiatives prises en vue de promouvoir l'utilisation des biens et des services nationaux ainsi que le développement de la participation de la main-d'œuvre, de la technologie et du capital nationaux dans toute la chaîne de valeur de l'industrie pétrolière et gazière », selon la Loi sur le contenu local.

Thank you for your feedback. It will help us improve Immersive Reader.